

**Fiche ACTION/PROJET**  
**de la Ville de Saumur**

**1) Intitulé du projet/de l'action/du dispositif :**

« J'apprends à faire du vélo »

**2) Date et/ou durée du projet/action**

De mars à juin 2017

**3) L'action/projet s'inscrit dans quel contexte ? :**

A l'occasion des actions éducatives autour du vélo entreprises par les services de la Ville dans le cadre du Tour de France 2016, il est constaté par les intervenants que quelques enfants ne savent pas faire de vélo. Ces enfants n'ont pour cette raison pas pu participer aux sorties proposées.

Il est également constaté par plusieurs acteurs éducatifs du territoire que des collégiens saumurois ne savent pas se déplacer à vélo et sont par conséquent limités dans leurs possibilités de déplacement et d'accès à l'offre éducative, sportive, culturelle et de loisir de leur territoire.

Par ailleurs, l'apprentissage du vélo est une étape stimulante pour l'enfant, tant sur le plan moteur (contrôle postural, dissociation, coordination, équilibre, force), que sur le plan affectif. En effet, à vélo, l'enfant développe non seulement une nouvelle forme d'autonomie dans ses déplacements, mais aussi un grand sentiment de compétence et de confiance en son corps.

Il conviendrait donc de remédier à cette situation, l'apprentissage du vélo comportant des enjeux évidents d'autonomie, de mobilité et d'émancipation.

**Quel(s) est(sont) le but(s) de l'action ? :**

Permettre à des enfants et des adolescents ne sachant pas faire du vélo, ou manquant d'assurance, d'apprendre ce mode de déplacement et d'acquérir une autonomie suffisante pour se déplacer sur la voie publique en toute sécurité.

Cibler en priorité les enfants et jeunes du quartier prioritaire qui ne bénéficient pas toujours d'un environnement favorable à leur réussite.

**4) Description du projet/action :**

L'action vise à détecter les enfants et adolescents peu à l'aise à vélo puis à leur proposer un apprentissage et une mise en confiance en associant leurs familles pour ce qui concerne les plus jeunes d'entre eux.

### **5) Organisation et déroulement :**

L'action se déroule en 2 phases :

- Une phase de détection des enfants peu à l'aise à vélo en organisant des parcours vélo de différents niveaux dans le but de tester l'agilité des enfants. Phase conduite au sein de 3 écoles élémentaires (dans le cadre des Activités Éducatives Périscolaires) et du collège (dans le cadre d'une journée banalisée « citoyenneté ») du quartier prioritaire.
- Pour les enfants repérés (et d'autres éventuellement), une phase d'apprentissage et de mise en confiance sous la forme de deux stages (parcours de maniabilité, sortie en fin de session pour les plus à l'aise) : un stage pour les 6-11 ans, sur 4 séances de 2h au cours d'une même semaine de vacances scolaires, associant les parents, dans un complexe sportif de la ville ; et un stage pour des collégiens de 4 séances hebdomadaires sur la pause méridienne à proximité du collège, associant un professeur d'E.P.S., sans les parents.

### **6) Nombre d'enfants et tranche d'âge concernés par le dispositif/action :**

L'action est destinée aux enfants de 6 à 14 ans et leurs familles.

### **7) Résultats attendus et impacts observés sur les enfants/les ados :**

- Développer et faciliter l'accès au sport pour tous.
- Valoriser et encourager la pratique du vélo en ville, outil de mobilité respectueux de l'environnement.
- Valoriser la pratique du sport pour le développement du bien-être et de la santé.
- Sécuriser la pratique du vélo en ville (prévention sécurité routière).
- Valoriser les bandes et pistes cyclables en service sur la Ville de Saumur.

### **Financement et partenaires :**

L'action est pilotée par le Programme de Réussite Éducative (PRE) de la Ville de Saumur (portage CCAS).

Le coût de l'action est pour l'essentiel des charges de personnel sur les budgets du PRE (CCAS) et de la Ville (participation d'éducateurs sportifs et d'animateurs du centre J. Percereau), la Ville disposant d'un parc de vélos.

Des bénévoles du Pôle Cyclisme Saumurois (club local) sont très impliqués dans cette action.

Eu égard à la loi imposant le port du casque aux cyclistes de moins de 12 ans depuis le 22 mars 2017, des casques sont offerts aux enfants et jeunes participant aux stages (budget PRE).

**8) Pour en savoir plus, personne à contacter (indiquer les fonctions + tél + mail) :**

Ville de Saumur, Programme de Réussite Éducative (PRE) : 02 41 83 30 94.

[reussite.educative@ville-saumur.fr](mailto:reussite.educative@ville-saumur.fr)

**9) Conseils éventuels pour mener à bien ce type de projet/action :**

- Détection préalable des besoins des enfants et adolescents du territoire pour ajuster la suite de l'action,
- Mobilisation du club de cyclisme local et/ou d'éducateurs sportifs pour leur savoir-faire et pouvoir renforcer les taux d'encadrement,
- Communication au public sous diverses formes : invitation personnelle aux enfants détectés, flyer tout public, info aux partenaires éducatifs locaux (enseignants, animateurs, éducateurs, etc)...